



**Syndicat du Bassin de l'Oudon**  
 6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU  
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)  
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL  
DU MARDI 01 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt deux, le premier février les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Parc des Expositions à SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis			Mme BOURDAIS Marie-Paule		
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine		1	Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle		1	M. HEULIN Pierre-Marie		1
	M. COLAS Aurélien		1	Mme MERCAT Pascale		1
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline			M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier			M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. PERROIS Christian	1		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		Mme CHAUVEAU Carine			
M. ROUSSEZ Olivier			1	M. BALLÉ Matthieu	1	
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal	1		M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique		1	M. GENDRY Hugues		
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1				
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		



Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Qualité Quantité</b>		
Analyse qualité d'eau bentazone - novembre 2021	INOVALYS	12 096,89 €
suivi complémentaire qualité eau	INOVALYS	
Suivi eau 49 - Pesticides Sazée - Verzée - Argos	INOVALYS	
Suivi eau 49 - Metformine Sazée	INOVALYS	
Suivi eau 49 - PC Andigné	INOVALYS	
Suivi eau - Bentazone 6 échéances ZA de Bel Air	INOVALYS	
Lettre agricole de l'Oudon n° 33	CHAMBRE AGRICULTURE PAYS DE LOIRE	3 492,00 €
Flyers analyse puits	BLEU PATINE IMPRIMERIE	61,92 €
Suivi eau 53 - Uzure Bouchamps - Hyère Chérancé	LABO ANALYSES 53	13 101,80 €
Suivi eau 53 - UzureBallots	LABO ANALYSES 53	
Suivi eau 53 - Chéran Congrier et LA Boissière	LABO ANALYSES 53	

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Inondations</b>		
Grande queille - maintenance électrique vérin	ATE SOLUTIONS	1 396,58 €
Toury - désinsectisation	BIONEO	90,00 €
réduction vulnérabilité Loiron - diagnostic bâtiments public complémentaire	ARTELIA	654,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Général</b>		
Clés des bureaux	COORDONNERIE RICHARD	48,00 €
3 cordons RJ45	KIRSCH	103,10 €
Masques, gel hydro, désinfectant	MANI HYGIENE	239,63 €
achat téléphone + création ligne -abo sur 24 mois- fonction support finances	ORANGE BUSINESS	1 367,78 €
changement 5 téléphones portables pour techniciens	ORANGE BUSINESS	

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>CLE</b>		
Impression cartes de vœux	DAPO	133,37 €
Réédition du guide de balages "L'oudon en poche" - PAO	MEDIAPILOTE	1 071,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Milieux aquatiques</b>		
Prestation écopaturage sur l'ENS de la Gravelle	VEILLE OLIVIER	2 062,20 €
Aménagement d'une rivière de contournement au moulin de Nyoiseau	MOREAU & ASS	62 644,60 €
Clapet de Bouillé Ménard-prise en charge terres de déblais avec déchets inertes	2B RECYCLAGE	3 864,00 €
Animation grand public sortie nature	MNE	815,00 €
EPI agent nouvel agent	HEULIN ROUSSEAU	336,07 €
cartes de visite nouvel agent	MEDIAPILOTE	147,00 €
niveau laser	LEPONT EQUIPEMENT	1 339,68 €

Autres décision du Président :

P2021-04 - mandat spécial à Monsieur Aurélien COLAS

P2021-05 - Convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et le Syndicat

### Discussion :

Monsieur Vincent GUILLET est étonné de la décision du Président concernant la rivière de contournement du moulin de Nyoiseau. Le montant est en effet élevé (62 644 €).

Monsieur Joël RONCIN indique que ce dossier a été présenté en bureau et en comité syndical. Les travaux entrent dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Monsieur Gilles GRIMAUD ajoute que ce dossier a fait l'objet d'une préparation importante en amont.

### **1.3. Décisions prises par le bureau**

Présentation : M Gilles GRIMAUD

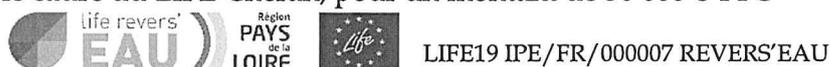
Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises, dans le cadre budgétaire :

Séance du 15/12/2021 :

- Validation de la mise en œuvre de la nouvelle brochure "l'Oudon en poche" et la proposition de vidéo pour un montant estimé à 6 000 € TTC,
- Validation de la mise en œuvre de la communication engageante (nudges) pour l'opération « mon engagement citoyen pour l'Oudon » sur 2 événements grand public : foires de Craon et de Segré, pour un coût de 10 000 € TTC,
- Validation de l'avenant à la convention avec Polleniz 53, relatif à l'uniformisation régionale du montant de défraiement des piégeurs : 3.00 € par preuve unitaire de capture (estimation d'une base annuelle de 3800 captures),
- Validation de la poursuite de l'inventaire des loutres sur le Chéran et la Sazée, dans le cadre d'un appel à projet PNA, pour un montant estimatif de 8 000 € TTC,
- Validation de la mise en œuvre de travaux sur les mares et cours d'eau dans le cadre du PNA odonates pour un montant estimé de 22 000 € TTC,
- Validation de travaux complémentaires à Courbure au niveau de la confluence d'un petit cours d'eau pour 12 000 € TTC,
- Validation de travaux complémentaires à Moulin David (assurer l'étanchéité du chenal d'aménagé à la roue) pour 3 700 € TTC,
- Validation de travaux de restauration du ruisseau de la Rabelais à Chazé-sur-Argos sur une parcelle communale, dans le cadre du CT Eau, pour un coût de 40 000 € TTC,

Séance du 19/01/2022 :

- Validation de l'étude préalable sur le site du Château de la Boissière et l'aval du Chéran dans le cadre du LIFE Chéran, pour un montant de 50 000 € TTC



Séance du 26/01/2022 :

- Validation du programme des analyses de la qualité de l'eau en 2022, pour un montant de 30 000 € TTC.

### **1.4. Engagement de la consultation pour un contrat groupe d'assurance statutaire**

Présentation : M Gilles GRIMAUD / M Bruno GAUMÉ

Le Centre de Gestion de la Mayenne lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires au 1er janvier 2023. A cette fin, le CDG Mayenne a besoin de l'autorisation des collectivités pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement du marché.

#### **Proposition de délibération**

MANDAT donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements publics territoriaux,  
Vu le Code des Assurances,  
Vu le Code de la commande publique,

Considérant que l'actuel contrat groupe d'assurance de couverture des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance le 31 décembre 2022,  
Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, ce qui peut rendre les taux de primes plus attractifs,  
Considérant que dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité est dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise du CDG, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres,

Considérant que le syndicat adhère au contrat-groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R.2124-3 du Code de la commande publique.

Le comité syndical

DECIDE :

#### **Article 1 : Mandat**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53) est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

#### **Article 2 : Risques garantis - conditions du contrat**

Le syndicat précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès, Accidents de service - maladies professionnelles (CITIS) incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents contractuels de droit public :

Accidents du travail - maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2023

Régime du contrat : en capitalisation

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer au syndicat une ou plusieurs formules.

#### **Article 3 : Statistiques sinistralité**

Le syndicat donne son accord pour que le CDG 53 utilise, pour le dossier de consultation, les fiches statistiques relatives à la sinistralité du syndicat qui seront fournies par l'actuel assureur ou par la collectivité.

#### Article 4 : Transmission résultats consultation

Le CDG 53 transmettra à la collectivité le nom du prestataire retenu ainsi que les conditions de l'assurance.

Le syndicat se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

#### Article 5 : Voies et délais de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le comité syndical autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote : unanimité**

## 2. FINANCES

### 2.1. Présentation des résultats provisoires 2021

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Monsieur Gilles GRIMAUD présente en séance du comité syndical le tableau des résultats provisoires 2021, dressé au vu du compte de gestion provisoire 2021 fourni par madame la trésorière de Château-Gontier.

Le tableau est distribué en séance et n'appelle pas d'observations.

RESULTATS PROVISOIRES ANNEE 2021

	Inondations	CLE	Qualité Quantité	Milieux aquatiques	Life Chéran	Global
Résultat de fonctionnement 2021	-12 547,01 €	-8 868,54 €	-69 611,80 €	207 057,97 €	56 569,74 €	172 600,36 €
Résultats d'investissements 2021	-48 698,00 €	-726,98 €	-7 836,58 €	-43 196,60 €	-2 949,12 €	-103 407,28 €
Résultat global 2021 (A)	<b>-61 245,01 €</b>	<b>-9 595,52 €</b>	<b>-77 448,38 €</b>	<b>163 861,37 €</b>	<b>53 620,62 €</b>	<b>69 193,08 €</b>
Solde RAR 2021 (B)	-6 853,00 €	-3 016,00 €	5 480,00 €	79 909,00 €	0,00 €	75 520,00 €
Solde des engagements sur fonctionnement 2021 ©	0,00 €	-65,00 €	-33 487,00 €	-10 688,00 €	-332,00 €	-44 572,00 €
Résultat provisoire (A+B+C)	-68 098,01 €	-12 676,52 €	-105 455,38 €	233 082,37 €	53 288,62 €	100 141,08 €

### 2.2. Vote des participations financières 2022

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Les participations financières ont été fixées en 2017 dans le cadre de la fusion des syndicats et évoluent pour atteindre en 2024 un montant de participation calculé en fonction de la surface des E.P.C.I. membres dans le bassin versant de l'Oudon (cf. rapport d'orientations budgétaires présenté en décembre 2021).

Le résultat 2021 est excédentaire, comme les 3 années passées. Les membres du bureau constatent que le syndicat dispose d'un fond de roulement suffisant et proposent d'appeler exceptionnellement 60 % de la cotisation prévisionnelle due en 2022.

## Proposition de délibération

### EXPOSE

Il convient de voter les participations financières appelées auprès des différentes collectivités membres comme proposé au moment du débat d'orientations budgétaires. Il est important de distinguer la part consacrée aux compétences « G.E.M.A.P.I.<sup>1</sup> » des autres compétences pour les collectivités qui ont mis en place la taxe.

Les communes situées sur le bassin versant de l'Oudon dont l'intercommunalité n'est pas membre du syndicat sont sollicitées au titre d'une participation à la Commission Locale de l'Eau.

Le comité syndical,  
Sur proposition du bureau,  
Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau de participations présenté ci-dessous,

	GEMAPI	autres compétences	participations 2022
Anjou Bleu Communauté	235 738 €	60 296 €	296 034 €
CA Laval	43 303 €	3 659 €	46 962 €
CC Vallées du Haut Anjou	62 726 €	17 217 €	79 943 €
CC Châteaubriant-Derval	12 264 €	2 012 €	14 276 €
CC Roche aux Fées	770 €	453 €	1 223 €
Vitré Communauté	3 505 €	655 €	4 160 €
CC Craon	310 529 €	52 420 €	362 949 €
Peuton		290 €	290 €
Château-Gontier		355 €	355 €
Chemazé		307 €	307 €
Houssay		0 €	0 €
Loigné sur Mayenne		0 €	0 €
Marigné-Peuton		240 €	240 €
Prée d'Anjou		611 €	611 €
<b>TOTAL</b>	<b>668 835 €</b>	<b>138 515 €</b>	<b>807 350 €</b>

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,

Dit que ce montant ne sera appelé en 2022 qu'à 60%, exceptionnellement, afin de tenir compte des résultats excédentaires du syndicat depuis la fusion en 2018, soit un total de participation de 484 410 euros.

Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle que les participations ont été votées en 2017. Depuis les 3 dernières années, pour de multiples raisons (difficulté de trouver des entreprises, COVID ...) les résultats sont au-dessus de ceux envisagés. Dans le cadre d'une bonne gestion des finances publiques, il est proposé de ne pas appeler la totalité des cotisations. Comme le syndicat a des réserves confortables, les membres du bureau proposent d'appeler uniquement 60 % des cotisations.

Il faut montrer que le syndicat sait être raisonnable. 2 budgets ont été préparés en fonction de la décision qui serait prise par le comité syndical.

Monsieur Joël RONCIN souligne que c'est uniquement pour cette année.

Monsieur Gilles GRIMAUD confirme que les cotisations qui ont été fixées en 2017 ne changent pas.

Monsieur Vincent GUILLET est content de voir que les remarques et demandes ont été entendues.

Monsieur Rémi GAROT ajoute qu'il ne faudra pas oublier d'informer que ce n'est que pour cette année. Il faudra expliquer la situation dans un courrier.

**Vote : unanimité**

### 2.3. Vote du budget primitif 2022

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Compte tenu de la proposition du bureau pour les participations des collectivités (cf. 2.2.), le budget est proposé en suréquilibre sur la section d'investissement grâce à une reprise anticipée des résultats de 2021.

#### Proposition de délibération

Compte tenu de la proposition du bureau pour les participations des collectivités,

Le budget primitif 2022 est présenté en cohérence avec les documents présentés au moment du débat d'orientations budgétaires. Les opérations d'ordres ont été ajoutées, et le budget est proposé en suréquilibre sur la section d'investissement grâce à une reprise anticipée des résultats de 2021.

Le tableau budgétaire détaillé est exposé en séance (cf. ci-dessous).

BUDGET PRINCIPAL (38100)

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE			
		DPENSES		RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Propositions nouvelles
002	FONCTIONNEMENT REPORTE				1 647 237,98 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		984 266,00 €		
012	CHARGES DE PERSONNEL		642 550,00 €		
022	DEPENSES IMPREVUES		28 562,00 €		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 324 298,98 €		
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		170 000,00 €		47 000,00 €
65	CHARGES ELUS		56 000,00 €		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		22 000,00 €		
66	CHARGES FINANCIERES		21 100,00 €		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		8 000,00 €		
70	REMBOURSEMENT DE FRAIS				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS				1 028 129,00 €
74	PARTICIPATIONS COLLECTIVITES				484 410,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISE SUR PROVISIONS				50 000,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>3 256 776,98 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 256 776,98 €</b>
RESULTAT					- €
10	DOTATIONS , FONDS DIVERS ET RESERVES				139 870,00 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE				221 564,69 €
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS		47 000,00 €		170 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 000,00 €		500 000,00 €
13	SUBVENTIONS			527 300,00 €	938 688,00 €
16	EMPRUNTS		74 200,00 €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 359,00 €	196 500,00 €		
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSEE	750,00 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 830,00 €	190 500,00 €		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	336 841,00 €	998 800,00 €		
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (PSE)		132 710,00 €		132 710,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES		80 000,00 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 324 298,98 €
001	INVESTISSEMENT REPORTE		297 084,69 €		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>451 780,00 €</b>	<b>2 516 794,69 €</b>	<b>527 300,00 €</b>	<b>3 427 131,67 €</b>
RESULTAT					985 856,98 €

### Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD – Dans le document distribué, le tableau de suivi des provisions est donné à titre d'information.

Madame Françoise COUÉ souhaite savoir si le montant très précis des dépenses imprévues en fonctionnement correspond à un projet.

Madame Régine TIELEGUINE répond que c'est uniquement pour équilibrer les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Monsieur Vincent GUILLET souhaite savoir si les indemnités des élus sont versées en fonction de leur présence en réunion ? Il sait que les délégués ne sont pas indemnisés mais il constate que des vice-présidents sont absents. Il propose donc que les indemnités soient versées en fonction de leur présence.

Monsieur Gilles GRIMAUD – C'est possible de le faire, on pourrait éventuellement le prévoir.

Monsieur JOUSSE, conseiller aux décideurs locaux de la direction des finances, demande la parole. Au vu du tableau budgétaire présenté, il constate que l'excédent actuel d'environ 1,6 millions d'euros ne sera pas conservé à la fin de l'année 2022. En effet, si toutes les actions sont réalisées, l'excédent serait alors d'environ 1 million d'euros.

### Vote du budget primitif 2022 : unanimité

## 3. DOSSIERS TECHNIQUES

### 3.1. Avancement des actions sur les captages souterrains (La Plaine, Eperonnière, Fauvières, Chalonge)

Présentation : M Rémi GAROT

Le syndicat mène des actions pour améliorer la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable souterrains.

Présentation en séance, diaporama ci-joint.

#### Discussions

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande si le captage de la Plaine fait l'objet d'un arrêté préfectoral ?

Madame Delphine PRÉVOT répond qu'il n'y a actuellement pas d'arrêté préfectoral sur le captage de la Plaine.

Monsieur Vincent GUILLET souhaiterait avoir plus de détails sur les différents problèmes de qualité de l'eau (nitrates, pesticides). On est sur une question de santé publique. On ne peut pas continuer comme cela. Il faut aller plus vite et imposer des actions plus contraignantes, par exemple le passage en bio.

Monsieur Rémi GAROT répond. En ce qui concerne les Nitrates, si l'eau brute est à plus de 50 mg/l et s'il n'y a pas d'amélioration cela pourrait remettre en cause la production d'eau potable. Aujourd'hui elle est possible grâce à des dilutions avec d'autres ressources.

En ce qui concerne les pesticides, ceux qui sont retrouvés aujourd'hui ne sont recherchés que depuis 2 ans. Il s'avère difficile de trouver des solutions mais on avance. On incite les gens sur le terrain notamment au travers des réunions.

Madame Delphine PRÉVOT rappelle que le programme pour lutter contre les nitrates sur les captages souterrains a été lancé en 2020. Les taux d'engagements des exploitants agricoles sont corrects. La problématique des produits phytosanitaires s'est révélée en 2021. On y travaille aussi. Le syndicat favorise les échanges et l'accompagnement des exploitants. Il ne s'agit pas de les contraindre.

Monsieur Rémi GAROT ajoute que l'on ne peut pas tout bouleverser du jour au lendemain. Il faut réussir à rassembler tous les agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau.

Monsieur Louis MICHEL informe que le Préfet de la Mayenne s'intéresse au problème, lors du comité départemental de l'eau, les métabolites du métolachlore (désherbant) étaient au centre des débats. Le syndicat n'a pas la compétence pour interdire l'usage de produits phytosanitaires. Aussi, la compétence de lutte contre les pollutions diffuses n'existe pas sur tout le territoire de la Mayenne. Il y a besoin que l'État accompagne les gens de terrain.

Monsieur Louis MICHEL constate pour les pesticides que les normes sanitaires sont moins contraignantes que les normes réglementaires.

Monsieur Louis MICHEL ajoute que la Commission Locale de l'Eau organise à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars une soirée sur les perturbateurs endocriniens avec une présentation sur la qualité de l'eau et sur le projet de recherche mené par le laboratoire Watchfrog.

Monsieur Christian PERROIS - Cela fait un moment que l'on est sur ce dossier. Il faudra des changements fondamentaux sur ces périmètres de captages d'eau potable.

### **3.2. Action d'accompagnement collectif : présentation des groupes d'agriculteurs accompagnés**

Présentation : M Rémi GAROT

Le syndicat accompagne des groupes d'agriculteurs sur le bassin versant de l'Oudon pour améliorer la qualité de l'eau.

Présentation en séance, diaporama ci-joint.

Discussion :

Il est demandé si les agriculteurs concernés par les captages souterrains participent à ces groupes ?  
Madame Juliette MAC ALEESE - Certains sont présents dans ces groupes, d'autres ont préféré se retirer car ils bénéficient aussi de conseils individualisés et participent aux réunions de groupe sur le captage.

Monsieur Vincent GUILLET - Est-ce qu'il y a un lien avec les fermes en transition organisées par le GAL sud Mayenne ?

Madame Delphine PRÉVOT - Il n'y a pas de lien spécifique, justement cela permet de toucher le plus d'agriculteurs possibles.

### **3.3. Présentation de la dernière lettre agricole de l'Oudon**

Présentation : M Rémi GAROT

Le syndicat édite une lettre d'informations techniques à destination des agriculteurs. La dernière édition est distribuée en séance.

Discussion :

Monsieur Rémi GAROT demande si les délégués l'ont bien reçu ? oui.

Monsieur Vincent GUILLET est gêné d'avoir appris le type de pollutions dans l'Oudon par la lettre. Ces informations devraient être remises aux élus. Il souhaite que les délégués soient avertis quand il y a des pollutions.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que des investigations concernant la bentazone sont en cours sur le Misengrain.

Monsieur Dominique PELLUAU - Quelles sont les conséquences de la bentazone sur les captages d'eau potable ?

Madame Delphine PRÉVOT - La pollution au Bentazone a été relevée au niveau du captage de Segré. Actuellement il n'y a pas de soucis pour l'eau potable. Il peut y avoir un impact sur la faune et la flore du Misengrain.

Monsieur Gilles GRIMAUD - On est en attente des résultats dans la semaine. Les investigations faites permettent de se rapprocher de la source de la pollution.

Monsieur Bruno GAUMÉ signale que le Syndicat du bassin de l'Oudon a été réactif et a anticipé sur les services de l'Etat, le syndicat a payé les analyses pour aller vite.

Monsieur Gilles GRIMAUD a envoyé un courrier au préfet pour que les services de l'Etat se mobilisent.

#### **3.4. Calendrier des actions de communication en 2022**

Présentation : M Aurélien COLAS

Les délégués sont informés des actions de communication programmées en 2022.

Un document est remis en séance.

Discussion :

Il manque quelques informations :

- Entretien des haies en bord de route à destination des élus et des agents techniques

Vendredi 25 février de 10h à 12h à Méral

- Cultiver des protéines pour mon autonomie - Semaine de l'agriculture d'Ombree d'Anjou

Les bénéfices des cultures protéiques pour la qualité de l'eau : le système herbager pâturant, démonstration de matériel, itinéraires techniques des cultures de protéines - Mardi 8 mars de 13h30 à 17h à Pouancé

- THÉÂTRE - Spectacle de la compagnie Cosnet - Le vendredi 17 juin 2022 - (horaires à préciser) - « L'arbre qui plantait des hommes » - Sur le bassin versant du Chéran

L'agenda des manifestations mis à jour est joint au compte rendu.

Monsieur Vincent GUILLET souhaite que le bassin versant de l'Oudon participe à Planète en fête à Craon les 2 et 3 juillet sur le site du plan d'eau du Mûrier.

Monsieur Gilles GRIMAUD retient la proposition.

#### **3.5. Etat d'avancement des chantiers milieux aquatiques**

Présentation : M Joël RONCIN

En séance. Cf. diaporama.

Discussion :

Monsieur Joël RONCIN évoque le fait que les travaux au moulin de Courbure sont arrêtés. On est dépendant de la météorologie et des contraintes administratives.

### **3.6. Etat d'avancement du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**

Présentation : M Louis MICHEL

La Commission Locale de l'Eau s'est engagée auprès du Préfet à élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau d'ici 2023. Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., avait validé la « feuille de route » au mois de juin 2021.

Cette concertation des acteurs est initiée dans un contexte de déficit quantitatif récurrent, aussi pour prendre en compte l'impact du dérèglement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau, enfin pour satisfaire les usages et préserver les milieux aquatiques.

Présentation en séance de l'avancement de la démarche. Cf. diaporama.

Discussion :

Monsieur Louis MICHEL précise :

- La caractérisation des plans d'eau va être effectuée en priorité sur le sous-bassin du Chéran,
- L'enquête sur l'usage de l'eau dans les exploitations agricoles va pouvoir démarrer, se posait des questions de transmission des données entre la Chambre régionale d'agriculture et l'État.

Monsieur Louis MICHEL ajoute (hors P.T.G.E.) :

- L'engagement d'une démarche de concertation préalable à la révision du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- Le démarrage d'une étude sociologique sur le Chéran dans le cadre du LIFE.
- La constitution de la petite C.L.E. du Chéran.

### **3.7. Constitution d'un COPIL Araize-Ourzaies et d'une « petite C.L.E. du Chéran »**

Présentation : M Hervé DUBOCLARD et M Louis MICHEL

Les délégués sont appelés à participer volontairement à 2 nouvelles instances :

- Le comité de pilotage Araize-Ourzaies

Le barrage à clapet de Grugé l'Hôpital, lieudit les Ourzaies, fait obstacle à la continuité écologique et maintient artificiellement haut le niveau d'eau de l'Araize.

En vue de restaurer la continuité, l'effacement du barrage est souhaitable et des aménagements morphologiques du lit mineur sont à prévoir pour restaurer d'autres fonctionnalités du cours d'eau. Ce projet peut s'intégrer dans une dynamique communale de mise en valeur du site.

Le comité de pilotage Araize-Ourzaies est constitué en vue d'échanger et de statuer sur les aménagements à prévoir. 3 réunions seront organisées en journée.

La première est programmée le 17 février matin en visio.

- La « petite C.L.E. du Chéran »

Cette instance est créée à l'image de la C.L.E. avec des élus et usagers du sous-bassin du Chéran, avec les partenaires. C'est une instance de concertation multi-acteurs autour du programme LIFE pour le retour au bon état des eaux du Chéran. Les délégués titulaires et suppléants des communes concernées seront invités à participer. 1<sup>ère</sup> réunion le mercredi 2 mars après-midi.



LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU

Pour s'inscrire : 02 41 92 52 84.

#### 4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Christian PERROIS fait part d'un appel à projet de l'AFAC<sup>2</sup> au niveau national.

L'AFAC propose aux territoires d'organiser un concours des pratiques agro-écologiques - agroforesterie pour mettre en avant le bocage et l'agroforesterie. Inscription avant le 28 février. On va rechercher des pratiques vertueuses sur notre territoire. Ce concours concerne les agriculteurs et les collectivités.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de regarder ce dossier.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 12h00.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Bruno GAUMÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Gaumé', with a stylized flourish extending from the bottom right.

---

<sup>2</sup> L'Afac-Agroforesteries est une fédération nationale qui réunit toutes les personnes morales engagées pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie en France.